Image not found or type unknown

Mentions Légales de produits imprimés (tableaux panoramique)

Par **kick**, le **24/08/2011** à **16:15**

Bonjour,

Je sais que ma question peut paraître saugrenue sachant qu'il y a beaucoup d'information sur les mentions légales pour l'impression de livre et de flyer, seulement rien d'explicit dans mon cas de figure.

Alors voila, nous souhaitons imprimer des tableaux au formats panoramiques et aimerions savoir s'il y a des mentions légales obligatoire particulières a indiqué sur les tableaux.

je précise qu'il n'est pas question de flyer,tract, dépliant, magazine , mais bien d'objets destinés à l'encadrement ou la décoration.

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **16:18**

Vous avez l'autorisation de faire commerce de reproduction de ses tableaux donnés par le propriétaire du tableau ?

Par **kick**, le **24/08/2011** à **16:29**

Ceux sont des photographies dont nous sommes à l'origine.

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **17:37**

Rajoutez un "tout droit de reproduction réservé - copyright date (c)"
(l'apposition du copyright est pour la protection à l'étranger).

Par **kick**, le **26/08/2011** à **14:03**

Ainsi seul les mentions suivantes seraient nécessaires, conseillées ou obligatoires ?
- tout droit de reproduction réservé
- Copyright 2011 ©

Peut on penser rajouter le nom du photographe et peut être l'entreprise d'édition ?

Par **Domil**, le **26/08/2011** à **14:32**

ça dépend de ce que vous voulez, des contrats que vous avez avec ces personnes.

Par **kick**, le **26/08/2011** à **14:36**

Les photographies sont de nous et sont notre propriétés.
Maintenant est ce obligatoire de l'indiquer sur les posters-tableaux, ou seule la mention du copyright suffit.

Pour rappel ces posters-tableaux sont destinés à être vendus dans des magasins de décoration.

Merci pour toutes vos précisions.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés